



Conseil d'Administration de l'ADEME du 1^{er} décembre 2022

Communiqué intersyndical

Le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2022 traitait un ordre du jour conséquent pour notre agence, nous vous en partageons ici les éléments principaux.

• CARTOGRAPHIE DES RISQUES STRATEGIQUES

Le Conseil d'Administration étudie chaque année une cartographie des risques stratégiques auxquels l'ADEME est confrontée. Neuf grands risques ont été définis et font l'objet d'échanges au sein d'une commission ad-hoc, puis au sein du CA.

Nous constatons à nouveau la bonne qualité des échanges dans les instances. Nous sommes ravis que notre proposition en 2021 d'une cartographie plus dynamique soit reprise et même complétée en 2022. Notre apport comme représentants des salarié.es est très important ici.

Nous avons attiré l'attention cette année sur 3 risques en particulier :

- Le risque "concurrence entre opérateurs de l'Etat" s'est amplifié en 2022 et la situation ne va sans doute pas s'arranger en 2023 avec une gestion complexe, et encore incertaine, de nouveaux fonds comme le fonds vert. D'ailleurs des « signaux faibles » nous ont alertés cet automne comme des interventions nombreuses d'élus locaux sur le flou croissant dans les interventions des agences.
- Pour le risque "perte d'efficacité des ressources humaines", notre vision est beaucoup moins optimiste que celle de la direction de l'ADEME car si les RH font ce qu'ils peuvent avec les moyens que l'Etat nous donnent, la gestion de la fin simultanée de nombreux intérim France Relance et de certains CDD ne peut être sereine.
- Concernant le risque "sécurité numérique", le secrétaire du CSE, au nom de ses membres, a demandé la prise en compte en urgence du risque lié au recours prévu à l'outil *Teams Collab Cloud*, qui ne fait pas partie des outils collaboratifs « cloud » homologués par le Ministère de l'Intérieur en France.

• BUDGET 2023 :

○ Des AE de 4 milliards pour 2023

C'est un budget titanesque de plus de 4 milliards d'euros qui est présenté et adopté pour ce dernier CA de l'année, c'est sans commune mesure en valeur absolue avec les années passées.

En pratique, seul ¼ de notre budget relève de notre intervention autonome : 978M€ de budget incitatif. Tous les autres budgets sont gérés pour compte de tiers (prise de décision hors des instances ADEME).

○ **Un grand absent : le fonds vert**

Ce fonds de l'Etat destiné aux collectivités sera en partie géré par l'ADEME (friches, biodéchets et renaturation en ville) et concerne essentiellement les directions régionales. Il est le grand absent de ce budget voté en 2023. Les élus alertent sur deux points : ce fonds constitue une nouvelle charge de travail pour laquelle aucune nouvelle ressource humaine n'est annoncée ; on ne connaît toujours pas, début décembre, ses modalités concrètes de mise en œuvre dès...2023.

○ **RH**

Côté moyen humain, les dynamiques de restriction et pertes de postes des années passées semblent s'éloigner – avec l'attribution de 90 etpt supplémentaires – pour gérer les considérables moyens financiers alloués. La question reste de savoir si cette croissance apparente (un retour en fait à l'effectif de quelques années en arrière) des moyens humains est bien à la hauteur des objectifs et moyens financiers alloués à l'agence. Au moment où de nombreux intérimaires et CDD du Plan de Relance s'en vont en cette fin d'année 2022 et courant 2023, le compte n'y est pas.

○ **Sobriété**

La sobriété fait une petite entrée dans le budget 2023, suite à notre demande lors du CA d'octobre 2022.

La présentation du budget initial 2023 a été enrichie d'une annexe "Focus sur la sobriété dans les actions portées par l'ADEME". Nous nous félicitons de ce début d'exercice qui flèche les grandes lignes budgétaires concourant majoritairement ou en partie à la sobriété. Nous resterons vigilants pour que cette approche soit consolidée et approfondie à la sobriété dans ses diverses composantes énergies, matières, usages des sols, eau... et ne reste pas qu'une annexe de 2 pages dans un document de 70 pages. Nous avons d'ailleurs rappelé que l'ADEME dispose désormais d'un "conseiller national sobriété" et d'un groupe de travail complété d'une feuille de route internes pour 2023.

○ **Rémunération**

Nous sommes revenus une nouvelle fois sur la question de la rémunération. Nous formulons tout d'abord le souhait que le budget 2023 donne des marges de manœuvre pour une augmentation générale des salaires qui permette aux adémien.nes d'assumer l'inflation galopante en 2022-2023. Pour rappel, la NAO 2022 n'a absolument pas permis cela (augmentation de +1,6% pour une inflation de +6,2%). Par ailleurs, nous regrettons de voir que cette année encore l'ADEME va restituer une somme importante au titre du budget de fonctionnement. Fin 2021, nous avons déjà tenté d'obtenir une prime exceptionnelle et Arnaud Leroy nous avait répondu que la loi ne le permettait pas pour l'ADEME. Cette année nous avons redemandé la même chose en séance d'octobre, en rappelant au Président par intérim qu'un texte permet cette fois-ci aux EPIC de mettre en place une telle prime.

Nos deux demandes ont été acceptées. Patrick Lavarde

- a annoncé en séance avoir obtenu une prime de 1 000 euros pour chaque salarié, y compris les intérimaires ;
- a confirmé que les discussions sont lancées pour que la NAO 2023 prévoit une augmentation des rémunérations pour rattraper au mieux l'inflation.

- **SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI)**

L'Etat souhaite encore réduire la surface occupée dans les bureaux des adémiennes et adémiens, comme pour l'ensemble des administrations et opérateurs. Pour la bonne réalisation de nos missions, il est pourtant nécessaire de disposer d'un espace de travail individuel calme et propice à la concentration, et d'autre part de disposer d'espaces communs permettant de se réunir en présentiel et d'établir un véritable collectif de travail productif et durable. Avec les nouvelles habitudes et rythme de travail, une part des bureaux est régulièrement inoccupée, aussi la logique de sobriété foncière nous amène à nous interroger. Pour autant, après deux années de COVID, confinement et télétravail important, l'enjeu dans beaucoup d'équipes reste de redonner l'envie et la possibilité de faire ensemble, de se voir, de renouer un collectif de travail. Le risque est d'envoyer un signal contradictoire aux adémien·nes en leur disant qu'ils et elles ne sont plus forcément les bienvenu·es sur site.

Nous alertons sur le risque RH grave supplémentaire engendré par l'application de ce SPSI.

A la demande de mise en perspective des efforts demandés à l'ADEME, il nous est répondu que les mêmes objectifs s'appliquent à tous les opérateurs publics, sans nous fournir de données comparatives avec d'autres établissements publics ou services de l'Etat... Les tutelles reconnaissent toutefois les efforts fournis concernant les consommations d'énergie, d'eau, de gestion des déchets, ainsi que la « préservation » des locaux (entretiens, respect de la sécurité et de l'hygiène).

- **BILAN H2**

A notre demande, une note de synthèse de l'intervention des dernières années de l'ADEME en matière d'hydrogène a été présentée en CA. Nous avons eu le plaisir d'y lire que les personnalités qualifiées de la CNA recommandaient désormais de soutenir des projets d'hydrogène avec des productions explicite d'électricité renouvelable additionnelle.

Cela fait de nombreuses séances que nous plaidons pour cette prise en compte et évoquons qu'à l'avenir notre position serait conditionnée à cette dimension d'autant plus indispensable désormais que le système électrique est sous forte tension pour plusieurs années avec les défauts du parc nucléaire français (plus de 100TWh de production manquante en 2022, 2023 et 2024 selon EDF).

Les administrateurs et administratrices salarié·es

Jérôme DANCOISNE

Emmanuel DAVID

Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS

Catherine GUIMARD

Véronique MATHEVON

Eric VIDALENC